



**UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE**  
**Secrétariat général**  
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne  
Tél. 021 806 32 90 - [www.udc-vaud.ch](http://www.udc-vaud.ch)  
E-mail : [secretariat@udc-vaud.ch](mailto:secretariat@udc-vaud.ch)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## LA MAJORITÉ DE GAUCHE DU CONSEIL D'ÉTAT REFUSE IMPUNÉMENT D'APPLIQUER LA LOI EN MATIÈRE D'ASILE

**Lundi passé, le Conseil fédéral a dû rappeler le canton de Vaud à l'ordre au Conseil national car la majorité de gauche qui oriente les décisions du Conseil d'Etat a mis notre canton hors-la-loi. En matière d'asile, le canton de Vaud viole la Loi fédérale sur l'asile ainsi que la Constitution fédérale, a rappelé le Conseil fédéral. Cette nouvelle exception vaudoise n'est pas sans rappeler l'épineux dossier dit « des 523 » qui a secoué notre canton pendant toute une législature. L'UDC est déterminée à faire appliquer la loi en matière d'asile et dénoncera toute infraction de la majorité gouvernementale.**

Lors de son intervention devant le Conseil national, suite à des questions posées par notre conseiller national Michaël Buffat, le Conseil fédéral a informé que le canton de Vaud possède un taux de 57% de cas en attente de renvois de trop par rapport au taux calculé par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour notre canton. Cette incroyable différence s'explique parce que le Conseil d'Etat, sous pression de la majorité de gauche, n'applique tout simplement pas les mesures de renvois selon la Loi fédérale sur l'asile et en conformité avec l'article 46 de la Constitution fédérale.

Ce n'est pas la première fois que le canton de Vaud est le mauvais élève confédéral en matière d'asile. Il y a dix ans, la classe politique a été secouée plusieurs années par le dossier « des 523 » que les ministres UDC Jean-Claude Mermoud et Christoph Blocher avaient finalement pu solutionner. Faut-il craindre une nouvelle affaire « des 523 » ?

Ainsi, en toute illégalité, le Conseil d'Etat décide que des gens qui n'ont rien à faire chez nous peuvent rester à la charge des Vaudoises et des Vaudois. Un laxisme qui ne serait naturellement pas toléré à l'égard des contribuables ou des automobilistes. Si vous ne payez pas vos impôts ou votre place de parking, vous serez sanctionné.

La conseillère nationale socialiste Cesla Amarelle, ancienne présidente de la commission des institutions politiques du Conseil national, rien que ça, et professeur de droit qui plus est, a admis qu'il existait un accord tacite entre la Confédération et le canton de Vaud pour ne pas appliquer rigoureusement la loi. Si on comprend bien, une conseillère nationale socialiste aurait convenu avec une conseillère fédérale socialiste un accord tacite pour ainsi permettre à un Conseil d'Etat majoritairement socialiste de ne pas appliquer la loi.

L'UDC ne tolère pas de dérogations aux devoirs du Conseil d'Etat en matière d'asile. Notre parti est déjà souvent intervenu sur les plans fédéral et cantonal et continuera de le faire dès la semaine prochaine, au Conseil national et au Grand Conseil. Le canton de Vaud ne doit plus être la victime du laxisme illégal de la majorité socialiste du Conseil d'Etat.

Avec nos meilleures salutations

Lausanne, le 10 juin 2016

### **Contacts :**

Jacques Nicolet, conseiller national, président de l'UDC Vaud, 079 206 97 29

Philippe Jobin, député, chef du groupe au Grand Conseil, 078 632 13 89

Michaël Buffat, conseiller national, 079 200 77 59

Kevin Grangier, secrétaire général de l'UDC Vaud, 079 432 37 64